

Rapport annuel de la commission "Construction et sociale" 2012-2013

Depuis notre dernière assemblée générale en Pays de Vaud, les membres de la commission « construction et sociale » se sont réunis à trois reprises.

La première fois en octobre 2012 en Valais pour constituer la nouvelle commission qui s'est organisée de la manière suivante : René Gex-Fabry, VS, président, - Marco Ender, SG, secrétaire - Joël Bader, FR, vice-président, - Samuel Brunner, OFAG, - Samuel Brunner, LU, - Hans-Peter Caduff, GR, - Markus Berger, ZH, - Franz Hofer, BE, - Philippe Rossy, VD, - Herbert Stürmlin, SZ, membres.

Les membres de notre commission ont remercié chaleureusement leur président sortant M. Beat Looser pour son engagement hors du commun à la présidence. Son rôle joué dans l'élaboration d'un système de gestion des risques en faveur des caisses de crédits agricoles restera l'une de ses œuvres importantes. Lors de cette réunion, nous nous sommes informés sur les nouveautés au sein de l'OFAG notamment sur l'avancée du débat parlementaire concernant la politique agricole 2014-2017. Les membres se sont engagés à soutenir auprès de leurs parlementaires respectifs, les nouveaux fonds en faveur des crédits et contributions dans le but d'améliorer en permanence les structures agricoles. Ils ont enfin établi leur programme de travail et revu le cahier des charges de la commission.

Les deux séances suivantes ont eu lieu à Zurich. Nous avons pris connaissance des besoins financiers des cantons, du budget 2013 ainsi que du programme 2014. Les membres ont été à nouveau invités à informer les parlementaires sur les besoins en crédits supplémentaires de Fr. 160 millions pour la période 2014-2017. Le calendrier de révision de la loi fédérale sur l'agriculture et des ordonnances a été fourni. Des suggestions ont été faites pour l'organisation de la journée d'étude suissemelio – OFAG qui s'est déroulée le 14 mai à Olten. Les coûts des constructions rurales sont également une des préoccupations que la commission souhaite approfondir. Elle s'est penchée aussi sur la limite de prix lors de reprises d'exploitation et propose de réduire de 5 à 3 ans la durée d'attente pour une conversion de dette après reprise. Notre commission a fait également une réflexion sur le calcul du programme des volumes en relation avec la sécurité des baux à ferme. Avec la PA 2014-2017, ces aspects seront de plus en plus importants. La collaboration avec le comité de suissemelio a aussi été débattue.

Lors de la séance d'avril 2013, les membres ont préparé la prise de position de suissemelio sur la PA 2014-2017 qui a été déposée directement à l'OFAG et reprise par la KOLAS. Nous avons notamment demandé de coordonner les critères UMOS entre les différentes législations pour éviter le flou et salué la limite abaissée à 1 UMOS pour l'entrée en matière avec des aides financières. La complexité du système reste d'actualité et la commission considère que le postulat Leo Müller va dans la bonne direction. Par conséquent, il est aussi nécessaire d'adapter les montants des aides correspondantes. La prise en considération des surfaces de l'intérieur du rayon d'exploitation usuel dans la localité à la notion de « 10 km de

distance par la route du centre d'exploitation » nécessite encore des adaptations afin de tenir compte des particularités locales. La réduction possible de la limite à 0,6 UMOS pour l'application du droit foncier rural se justifie. Il est toutefois nécessaire que les cantons utilisent leur marge de manœuvre. Les critères permettant de mieux apprécier les exploitations situées dans les régions menacées sont par conséquent à adapter. Il est aussi nécessaire de laisser davantage de souplesse aux cantons dans l'utilisation d'instruments de planification économique des exploitations agricoles. Dans l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social, la commission demande de réduire de 5 à 3 ans le délai d'attente après la réalisation d'un investissement assez important. La prise en considération des surfaces distantes au maximum de 10 km du centre d'exploitation est un frein à l'application de cette mesure.

C'est aussi avec grande satisfaction que nous avons pris connaissance de la décision du parlement d'augmenter le crédit cadre de Fr. 160 mio (30 mio/an pour les crédits et 10 mio/an pour les contributions) en faveur des améliorations de structures. Les différentes interventions ont donc porté leurs fruits.

Suite à la publication du guide sur l'introduction d'un système de gestion des risques dans les caisses de crédits agricoles, le groupe de travail a poursuivi son activité sous la responsabilité de Markus Berger. Le groupe a soutenu la mise en place du programme d'analyse de risque puis développé les collaborations avec les cantons. Au début de cette année, une réunion a été organisée pour définir la suite du projet. Le groupe est d'avis que ces programmes sont très utiles pour l'appréciation des projets et des garanties sur les prêts. Le résultat d'un sondage effectué en mars 2013 auprès des cantons intéressés arrive aux mêmes conclusions. Il est aussi constaté un intérêt pour ce programme dans la mise en valeur centralisée des résultats et l'établissement d'un rating garanties ainsi que le transfert des données des fiduciaires. Ces thèmes ont été mis en discussion lors des journées de formation suisse-melio en mai dernier à Olten. A cette occasion les responsables des cantons ont relevé qu'ils n'avaient pas tous les mêmes besoins. Dans ce cadre, Hofernet Sàrl est invité à faire une proposition pour faciliter la mise en valeur des résultats obtenus. Une analyse sera faite par la suite concernant le transfert des données ainsi que l'établissement du programme qui permettra d'établir le rating sur les garanties.

Nous sommes d'avis que les relais entre notre commission, suisse-melio et l'OFAG sont à renforcer en permanence afin que le message passe entre les personnes chargées de l'octroi des aides financières. Dans ce cadre, nous remercions particulièrement M. Samuel Brunner de l'OFAG pour les précieuses informations fournies et l'écoute attentive qui favorisent ainsi la mise en œuvre des différentes mesures.

Juin 2013

Pour la commission « Construction et sociale »
René Gex-Fabry